



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# VOIE TECHNOLOGIQUE

## Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité de la série S2TMD

*Conformément aux notes de service publiées au bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et aux bulletins officiels du 29 juillet 2021 et du 30 septembre 2022*

À partir de la session 2023

Légende :

■ Évaluable chaque année    ■ Non évaluable lors de l'épreuve d'EDS

| Épreuve   | Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité, conformément aux notes de service publiées au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et aux Bulletins officiels du 29 juillet 2021 et du 30 septembre 2022   |
|---|---|
| <b>Culture et sciences chorégraphiques</b><br><i>/ ou musicales</i><br><i>/ ou théâtrales</i> | <b>Pas de restriction du programme.</b> Sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales.<br><br>Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat.<br><br>Épreuve écrite s'appuyant sur un corpus d'œuvres lié à la culture de la discipline artistique considérée. |
| <b>Pratique chorégraphique</b><br><i>/ ou musicale</i><br><i>/ ou théâtrale</i>               | <b>Pas de restriction du programme.</b> Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale.<br><br>Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat.<br><br>Épreuve pratique d'interprétation artistique + entretien.  |